

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DÉCHETS

2022



Aigrefeuille-sur-Maine • Boussay • Château-Thébaud • Clisson • Gétigné • Gorges • Haute-Goulaine
La Haye-Fouassière • La Planche • Maisdon-sur-Sèvre • Monnières • Remouillé • Saint-Fiacre-sur-Maine
Saint-Hilaire-de-Clisson • Saint-Lumine-de-Clisson • Vieillevigne

PREAMBULE	2
INDICATEURS TECHNIQUES	3
1. Présentation générale du service	3
1.1. Périmètre du service public de gestion des déchets	3
1.2. Organisation du service public Déchets	4
1.3. Synoptique des flux collectés	6
1.4. Synthèse des délibérations et décisions 2022	8
2. Relation usagers.....	9
3. La prévention des déchets	10
3.1. Cadre règlementaire de la prévention des déchets	10
3.2. Le plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).....	10
3.3. Réduction des déchets : état des lieux.....	10
3.4. Actions de réduction des déchets et indicateurs associés	13
3.5. Focus sur le réemploi en déchèteries.....	13
3.6. Focus sur le tri à la source des déchets alimentaires	14
4. Les outils de pré-collecte.....	16
4.1. Les bacs de collecte des ordures ménagères résiduelles	16
4.2. Les sacs jaunes	16
4.3. Les points d'apport volontaire	17
5. Organisation de la collecte	17
5.1. La collecte en porte à porte	17
5.2. La collecte en déchèteries et haltes éco-tri	18
6. Bilan des tonnages	20
6.1. Ordures ménagères résiduelles	20
6.2. Emballages ménagers : tonnages et flux issus des centres de tri	21
6.3. Verre.....	22
6.4. Papier	23
6.5. Flux collectés en déchèteries	24
6.6. Synthèse de l'ensemble des flux collectés	27
7. Valorisation des déchets	28
INDICATEURS FINANCIERS.....	29
1. Section de fonctionnement.....	29
1.1. Dépenses de fonctionnement.....	29
1.2. Principales prestations rémunérées à des entreprises et organismes	30
1.3. Recettes de fonctionnement	32
1.4. Tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative	33
2. Section d'investissement.....	35
2.1. Dépenses d'investissement.....	35
2.2. Recettes d'investissement	36
3. La matrice Compta-coûts	36
PISTES D'EVOLUTION	37

PREAMBULE

Pourquoi un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ?

D'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié récemment par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un «rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés».

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service ;
- Favoriser ainsi la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport est aussi un élément illustrant l'intégration de la politique Déchets dans la politique Développement Durable de la collectivité. Il doit, ce faisant, lui permettre d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers.

Que contient le rapport annuel ?

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés doit contenir des indicateurs techniques et des indicateurs économiques et financiers. Certains répondent à une obligation réglementaire, d'autres sont recommandés pour aller plus loin dans la démarche.

Le rapport peut également contenir une synthèse, qui met en valeur les indicateurs-clés du service public.

Celle-ci peut être diffusée à un public large, de manière indépendante ou au sein d'outils d'information.

INDICATEURS TECHNIQUES

1. Présentation générale du service

1.1. Périmètre du service public de gestion des déchets

Les déchets pris en charge par le service public sont les déchets des ménages ainsi que les déchets d'activités professionnelles comparables à ceux d'un ménage en quantités et typologies. On parle alors de déchets « assimilés », collectables dans les mêmes conditions que ceux d'un ménage, sans sujétion technique particulière. De ce fait, il n'est pas possible de distinguer les tonnages ménagers et non-ménagers pris en charge par le service public Déchets.

Clisson Sèvre et Maine Agglo assure la prévention et la collecte des déchets pour le compte des 16 communes membres. Clisson Sèvre et Maine Agglo assure également le transfert et le traitement des déchets collectés en déchèteries, ainsi que le traitement du verre et du papier. Enfin, Clisson Sèvre et Maine Agglo confie au syndicat Valor3e le traitement des ordures ménagères et des emballages ménagers.

Population INSEE au 1er janvier 2023 : 58 299 habitants



1.2. Organisation du service public Déchets

En 2022, le service Déchets de Clisson Sèvre et Maine Agglo compte 36 agents organisés en différentes activités :



Encadrement, administration

Encadrement des équipes
Exécution et suivi du budget annexe Déchets
Evaluation du service public Déchets
Suivi des contrats de reprise matière et des contrats avec les éco-organismes



Relation usagers

Gestion des demandes d'information et des réclamations usagers
Gestion des abonnements et facturation semestrielle du service Déchets (redevance incitative)



Exploitation collecte

Collecte en régie des déchets en porte à porte (bacs et sacs)
Suivi des prestations de collecte des déchets en apport volontaire (colonnes aériennes et enterrées)



Exploitation déchèteries

Accueil en régie des usagers en déchèteries et haltes éco-tri (haut de quai)
Suivi des prestations d'évacuation des déchets vers les exutoires (bas de quai)
Suivi des prestations de traitement des déchets collectés en déchèteries



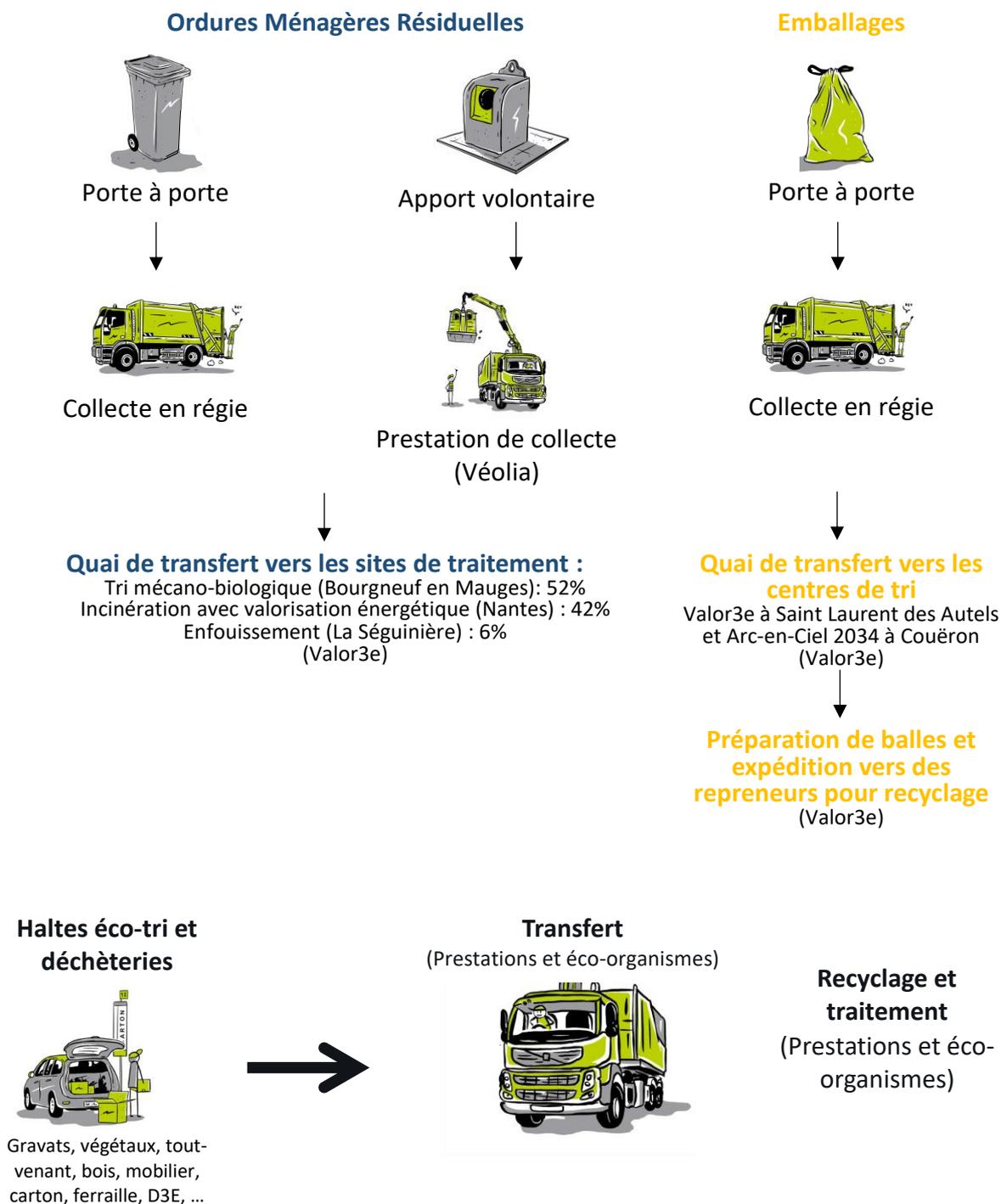
Sensibilisation, prévention des déchets

Elaboration et mise en œuvre du programme local de prévention et de réduction des déchets (PLPDMA)
Actions de sensibilisation des usagers à la réduction et au tri des déchets

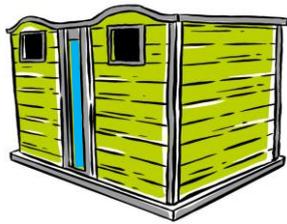
34,9 équivalents temps pleins en 2022

Nombre d'agents	Services administratifs et coordination technique	ETP
1	Responsable de service	0,88
1	Responsable de service adjoint	1
1	Coordonnateur collecte	1
1	Coordonnateur déchèteries	1
1	Chef d'atelier	1
2	Ambassadeurs du tri et de la réduction des déchets	1,8
3	Assistants 1 assistante et 2 chargées d'accueil	3
	Services techniques	
26	Agents fonctionnaires (15) et agents de droit privé (11)	24,47
	Renforts annuels et vacances d'été	
7	Agents de droit privé	1,25
	<u>Bilan social</u>	
	La moyenne d'âge des permanents est de 44 ans	
60	Jours de formation	
135	Jours accident du travail	
713	Jours de maladie ordinaire	
365	Jours de congé longue maladie	
0	Jours de maladie professionnelle	

1.3. Synoptique des flux collectés



Papier

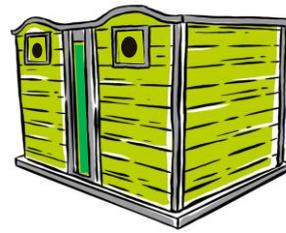


Apport volontaire
Prestation de collecte (Brangeon)



Centre de transfert à Clisson et recyclage
(Norske Sdog Golbey)

Verre



Apport volontaire
Prestation de collecte (Brangeon)



Centre de transfert à Vallet et recyclage
(Varrelia France)

En complément, Clisson Sèvre et Maine Agglo proposait en 2022 deux collectes spécifiques à destination des professionnels :

- Collecte des DASRI (déchets d'activités de soin à risque infectieux) : arrêt de la collecte au 31 décembre 2022,
- Collecte des cartons en porte à porte : 122,22 T collectées en 2022 - arrêt de la collecte au 31 mars 2023.

1.4. Synthèse des délibérations et décisions 2022

Délibérations		
<i>OBJET</i>	<i>DATE SEANCE ET N° DELIB</i>	<i>PAGE REGISTRE</i>
REGISTRE N°29		
Approbation du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés	28.06.2022-04	171
REGISTRE N°30		
Syndicat mixte Valor3e : présentation du rapport d'activités pour l'année 2021	27.09.2022-01	62
Approbation du règlement intérieur des déchèteries et haltes éco-tri de Clisson Sèvre et Maine Agglo applicable à compter du 31 mars 2023	13.12.2022-08	164-165
Approbation des tarifs 2023 du service Déchets	13.12.2022-09	165-166
Décisions prises par le Bureau communautaire		
<i>OBJET</i>	<i>N° DECISION</i>	<i>PAGE REGISTRE</i>
REGISTRE N°29		
Marché sous la forme d'une procédure formalisée – « Accord Cadre à Bons de Commande - Fourniture de colonnes enterrées / semi-enterrées ordures ménagères à contrôle d'accès et de colonnes papier et verre » : avenant n°1 au lot n°1	B_01.02.2022-03	21-22
Marché sous la forme d'une procédure formalisée - « Groupement de commandes pour la fourniture de sacs de pré-collecte des emballages recyclables » - avenant n°1	B_26.04.2022-01	108-109
Marché sous la forme d'une procédure adaptée - « Fourniture, livraison, installation et mise en service de colonnes semi-enterrées ou enterrées pour les ordures ménagères résiduelles avec contrôle d'accès et pour le verre et le papier »	B_07.06.2022-02	163
REGISTRE N°30		
Marché sous la forme d'une procédure formalisée – Fourniture et livraison de conteneurs de déchets recyclables pour Clisson Sèvre Maine Agglo	B_05.07.2022-06	47-48
Marché sous la forme d'une procédure formalisée – « Prestation de distribution de conteneurs de déchets recyclables pour Clisson Sèvre et Maine Agglo »	B_13.09.2022-01	59
Convention de partenariat avec l'association La Récupérette pour la collecte séparative et le réemploi d'objets valorisables – années 2022 et 2023	B_25.10.2022-01	106
Marché sous la forme d'une procédure formalisée – Collecte, transport et traitement des déchets issus des déchèteries de Clisson Sèvre et Maine Agglo – période 2023 à 2028	B_25.10.2022-02	107-108
Marché sous la forme d'une procédure formalisée – Fourniture et livraison de conteneurs de déchets recyclables pour Clisson Sèvre Maine Agglo – Avenant n° 1	B_08.11.2022-03	110-111
Décisions prises par la Présidence		
<i>OBJET</i>	<i>N° DECISION</i>	<i>PAGE REGISTRE</i>
REGISTRE N°29		
Contrat de gestion et de transfert de données avec options supervision	03.2022-13	59
Marché à procédure adaptée pour la Fourniture, installation et maintenance d'une solution de gestion et de facturation de la redevance incitative	04.2022-12	97
Approbation de la convention de partenariat avec l'association LE GRAND DETOURNEMENT	05.2022-12	137
Approbation de la convention de partenariat avec l'association PATMOUILLE	05.2022-13	138
Convention de prestation de service relative à la collecte des bacs d'ordures ménagères et des sacs jaunes du village du Pré Naud au Pallet pour le compte de la communauté de communes Sèvre et Loire	06.2022-09	153
REGISTRE N°30		
Avenant n° 1 au marché de fournitures, installation et maintenance d'une solution de gestion et de facturation de la redevance incitative	07.2022-08	9
Convention d'enlèvement de petits appareils extincteurs (PAE) avec Ecosystem	09.2022-12	35
Convention de partenariat avec l'association La Cicadelle	10.2022-10	91

2. Relation usagers

Le service déchets reçoit chaque jour de nombreuses sollicitations d'usagers, via différents canaux :

- Appels téléphoniques
- Accueil physique au siège de l'agglo
- Réception de courriers (mails et poste)

En 2022 :

- **11 990 appels téléphoniques au numéro « environnement »**
- **9 408 mails reçus sur la thématique déchets et 10 264 mails envoyés**

En complément, le service Déchets s'appuie sur différents outils d'information pour communiquer sur le fonctionnement du service et ses évolutions :

- Page déchets du site internet de l'agglo
- Articles dans le magazine de l'agglo
- Publications sur les réseaux sociaux
- Boîtage et envoi de courriers
- Communiqués de presse

En 2022 :

- **57 170 visiteurs sur les pages déchets du sites internet de l'agglo**
- **118 223 pages lues, les plus consultées étant : les calendriers de collecte, les informations sur le fonctionnement des déchèteries et haltes éco-tri, l'accueil, la grille tarifaire pour les particuliers, le guide du tri**
- **115 articles de presse**
- **19 posts Facebook**

Enfin, le service Déchets réalise deux facturations du service par an, soit **49 041 factures expédiées en 2022.**

3. La prévention des déchets

3.1. Cadre réglementaire de la prévention des déchets

La prévention de la production des déchets est un axe prioritaire des politiques publiques de l'environnement depuis les lois Grenelle I et II de 2009 et 2010. En février 2020, la loi Anti Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) vient renforcer la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte de 2015 dans ses enjeux de lutte contre les gaspillages et de promotion de l'économie circulaire. Elle réaffirme notamment la hiérarchie des modes de gestion des déchets suivantes :

- La prévention
- La réparation en vue du réemploi
- La valorisation matière (recyclage, compostage)
- La valorisation énergétique
- Et en dernier lieu l'élimination.

3.2. Le plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)

Depuis le 1er janvier 2012, l'élaboration d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) en charge de la gestion des déchets. Le décret n°2015-662 du 14 juin 2015 relatif aux PLPDMA en précise le contenu et les modalités d'élaboration.

La planification territoriale de la prévention des déchets repose sur plusieurs échelons de planification coordonnés entre eux et couvrant, dans une approche intégrée, les questions de prévention et de gestion des déchets. Elle requiert, notamment, la compatibilité des PLPDMA avec les dispositions du Programme National de Prévention des Déchets (PNPD) et des Plans Régionaux de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) s'appliquant sur leur territoire.

Clisson Sèvre et Maine Agglo a démarré en 2022 l'élaboration de son nouveau PLPDMA, en associant élus et partenaires du territoire dans une démarche de concertation qui se poursuivra sur l'année 2023. Un chargé de mission a été recruté dans ce cadre en septembre 2022, pour une durée de 18 mois.

En 2022 :

- *Elaboration du diagnostic territorial sur la prévention des déchets*
- *Séminaire élus en octobre 2022 : cadrage de la démarche de concertation,*
- *Rencontre partenariale avec les associations du territoire : interconnaissance des acteurs et des services de Clisson Sèvre et Maine Agglo*

Objectifs 2023 :

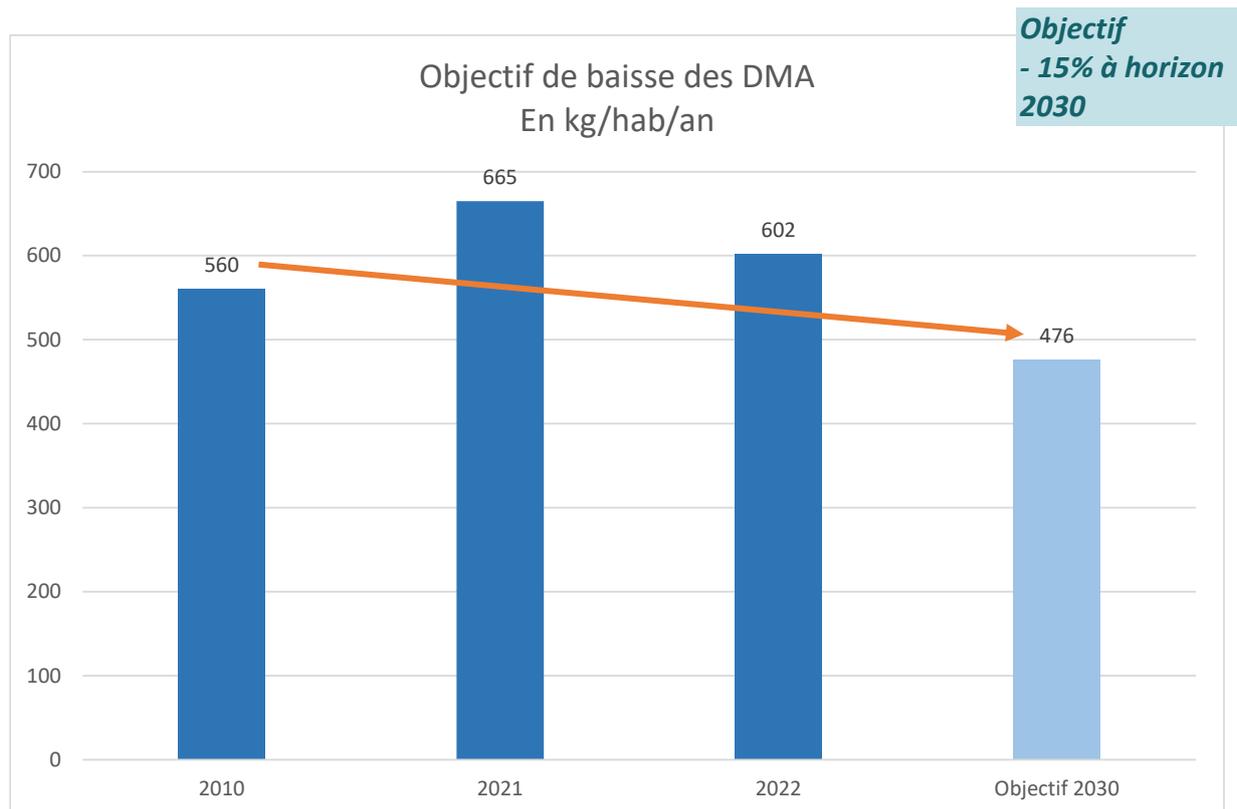
- *Poursuite de la démarche de concertation pour élaborer le PLPDMA,*
- *Adoption du PLPDMA en Conseil Communautaire pour une mise en œuvre dès 2024.*

3.3. Réduction des déchets : état des lieux

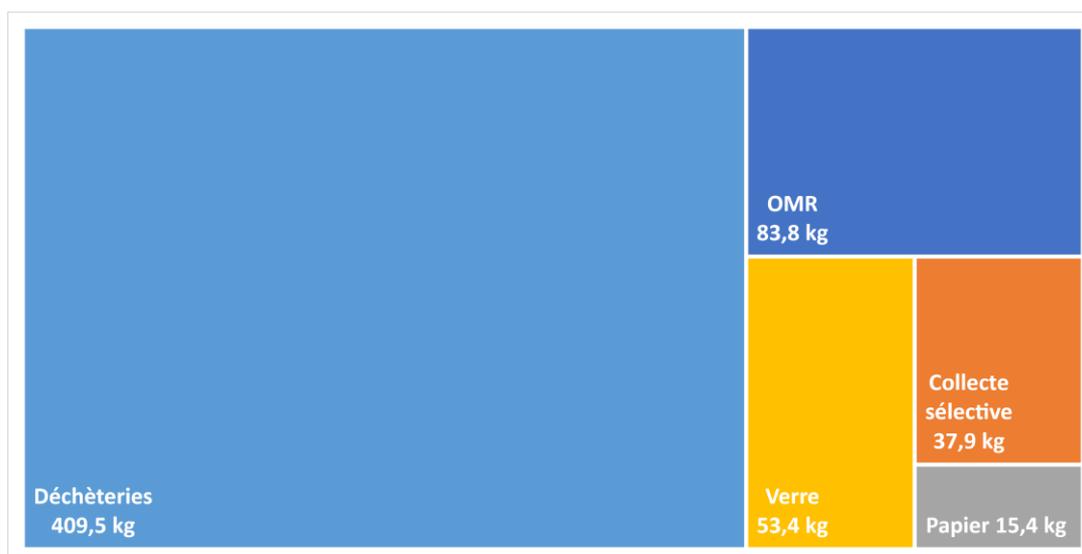
Clisson Sèvre et Maine Agglo s'est engagée dans un 1^{er} programme de prévention des déchets (PLPD) entre 2011 et 2016 à l'échelle du Pays du Vignoble Nantais. Différentes actions ont vu

le jour : animations scolaires, location et/ou achat de gobelets réutilisables, promotion du compostage individuel et collectif, distribution de stop-pub, lutte contre le gaspillage alimentaire, promotion du réemploi, etc. L'objectif du PLPD (-7% des ordures ménagères et assimilées par rapport à 2009) a été atteint et même largement dépassé avec -15% de production des ordures ménagères et assimilées.

Les actions de prévention se sont poursuivies depuis 2017 et un nouveau programme d'actions verra le jour à travers le futur PLPDMA 2024-2030. L'objectif fixé étant une réduction de -15% des déchets ménagers et assimilés (DMA) en 2030 par rapport à 2010. Cet objectif comprend l'ensemble des déchets ménagers et assimilés collectés par le service public.



En 2022, un habitant de Clisson Sèvre et Maine Agglo a produit 602 kg de déchets ménagers et assimilés. Soit une baisse de 63 kg/hab/an par rapport à l'année 2021.



Répartition des DMA par type en kg/an/habitant

La faible quantité d'ordures ménagères résiduelles (OMR : 83,8 kg/hab/an) est à noter. Elle figure parmi les meilleures performances au niveau national. Cependant, encore 1/3 de ces OMR sont composées essentiellement de restes alimentaires et du gaspillage alimentaire. Les actions de prévention sur cette thématique auront pour objectif de diminuer et détourner cette quantité de déchets valorisables.

Concernant les déchets recyclables, les performances sont bonnes et dans les moyennes nationales. Ce qui n'empêchera pas de mettre en place des actions sur les thématiques de la consommation responsable et du réemploi afin de diminuer la quantité d'emballages produite par les habitants du territoire.

Enfin, la part de déchets la plus importante est issues des déchèteries (409,5 kg/hab/an contre 218 kg/hab/an au niveau national). Des mesures importantes ont été mises en place début 2023 pour pallier à cette importante production de déchets (limitation du nombre de passage en déchèteries, portiques de hauteur, accès réservé aux particuliers uniquement). Des actions de prévention cibleront aussi ces flux de déchets, notamment les déchets verts qui peuvent souvent être valorisés in situ.

3.4. Actions de réduction des déchets et indicateurs associés

Clisson Sèvre et Maine Agglo poursuit les actions en faveur de la réduction des déchets, engagées dans le cadre du précédent Plan local de prévention des déchets :

Actions	Résultats 2022	Moyens associés	Commentaires
Vente de composteurs aux particuliers (coût aidé par la collectivité)	257 composteurs vendus (bioseau et guide du compostage inclus)	Mise à disposition des composteurs par l'Agglo (stockage, permanence, SAV)	- Composteurs subventionnés à 50% par l'Agglo - Retrait des composteurs au Pôle Environnement sur les horaires d'ouverture au public
Actions de sensibilisation	Foire commerciale de Château-Thébaud (Octobre 2022)	- Stand service Déchets - 1 ambassadeur	Présence d'un ambassadeur pour animer le stand sur les 2 jours
Animations scolaires	- 41 animations (1/2 journée) - Intervention dans 10 écoles (1/3 des écoles du territoire)	- Convention avec La Cicadelle - 1 animateur dédié au territoire de CSMA	- 5 thématiques proposées - Public cible : CP au CM2 - 3 animations annulées (COVID)
Subvention à l'achat de gobelets réutilisables	2 demandes de subventions	Montant accordés : - 162€ - 133€	
Conventions avec des acteurs du réemploi	- Le Grand Détournement - La Récupérette - Patmouille	- Autorisation d'accès en déchèteries - Subventions - Partenariat	
Distributions d'autocollants « STOP PUB »	Environ 2000 autocollants distribués	Mise à disposition dans les accueils des mairies et à l'Agglo	

3.5. Focus sur le réemploi en déchèteries

La loi AGECE renforce aussi la lutte contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire. Le réemploi, dans sa définition, contribue au prolongement de la durée de vie des produits et participe à l'économie circulaire et à la réduction des déchets. A cet effet, des espaces de stockage dédiés ont été créés sur les haltes éco-tri de Remouillé, La Haye-Fouassière et la déchèterie de Clisson depuis plusieurs années. Il est également possible pour les habitants de déposer leurs objets réemployables à la déchèterie de Gétigné auprès des agents de déchèterie.

La filière est particulièrement développée grâce à des partenariats avec les structures du réemploi locales :

- **L'écocyclerie du Vignoble Nantais Patmouille récupère les objets en bon état déposés à La Haye-Fouassière, Clisson et Gétigné. En 2022, ce sont 11,35 tonnes d'objets valorisables qui ont été détournés pour être réemployés ou revendus à l'Écocyclerie de Vallet**
- **Le Grand Détournement récupère les objets valorisables déposés sur la halte éco-tri de Remouillé pour les revendre dans leur recyclerie située sur la commune de La Planche (déménagement sur La Planche en 2023)**
- **La Récupérette propose le dépôt et la revente des objets valorisables dans leurs locaux sur la commune de Saint-Lumine-de-Clisson**

3.6. Focus sur le tri à la source des déchets alimentaires

La réglementation prévoit la généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici fin 2023. Au sens de la réglementation, on entend par « biodéchets » :

- Les déchets de jardins d'une part,
- Les déchets alimentaires d'autre part : restes de cuisine et restes de repas.

Collectés en déchèteries, les déchets de jardins font déjà l'objet d'un tri à la source. En revanche, les déchets alimentaires représentent encore une part importante des ordures ménagères résiduelles. Les collectivités territoriales sont donc amenées à développer une ou plusieurs solutions afin de permettre aux usagers de trier séparément leurs déchets alimentaires, conformément à l'objectif réglementaire. Triés à la source, les déchets alimentaires ont vocation à être valorisés en compostage ou en méthanisation, avec dans les deux cas un retour au sol des matières organiques.

Clisson Sèvre et Maine agglomération accompagne depuis plusieurs années la pratique du compostage avec la vente de composteurs et la mise en place dès 2012 de composteurs partagés.

De plus en plus fréquentés, les composteurs partagés ont été réorganisés en points de collecte afin d'en faciliter la gestion, dans le cadre d'une expérimentation démarrée en 2019 en partenariat avec la coopérative Compost In Situ. Six sites d'apport volontaire ont ainsi été mis en service, en remplacement d'anciens composteurs partagés sur les communes de Clisson, Remouillé et Monnières.

Fonctionnement des points d'apport volontaire de déchets alimentaires

- 2 bacs d'apport de déchets et 1 bac de broyat installés dans un habillage en bois
- Accès sur inscription et suivi des sites par des habitants référents formés
- Collecte régulière (toutes les 3 semaines) et entretien des sites par Compost In Situ
- Valorisation des déchets alimentaires sur la plate-forme de compostage Terra Ter à La Chapelle sur Erdre (44)
- Utilisation du compost (certifié utilisable en agriculture biologique) par des agriculteurs partenaires de Compost In Situ

Point d'apport volontaire :
bac d'apport



Collecte par Compost In Situ : mise en place d'un bac vide et propre en remplacement du bac collecté



Valorisation en compostage



Au 31 décembre 2022, ce nouveau service compte 261 foyers utilisateurs ainsi répartis par site :

- **Clisson – Porte Palzaise, rue du Dr Boutin : 56 foyers**
- **Clisson – Parking, rond-point du Grenouillé : 57 foyers**
- **Clisson – Parking du Château : 34 foyers**
- **Clisson – Quartier du cinéma Le Connétable : 54 foyers**
- **Monnières – Parking rue des Forges : 28 foyers**
- **Remouillé – Parking St Pierre : 32 foyers**

On estime un taux de détournement de l'ordre de 38 tonnes en 2022, soit en moyenne 145,6 kg/an par foyer participant (poids comprenant les déchets alimentaires et le broyat ajouté qui représente une part d'environ 20%).

Objectifs 2023 :

- **Ouverture d'un ou deux nouveaux sites selon les demandes**
- **Consolidation du service dans le cadre d'un marché public dédié**
- **Evaluation du service dans le cadre de l'élaboration du PLPDMA**

4. Les outils de pré-collecte

La pré-collecte correspond à l'ensemble des étapes situées entre le moment où l'utilisateur a terminé d'utiliser un produit et le moment où celui-ci est pris en charge par la collectivité. A ce titre, le tri effectué à domicile par l'utilisateur est alors un préalable indispensable aux étapes de pré-collecte.

Pour ce faire, des outils sont développés par Clisson, Sèvre et Maine Agglo afin de permettre aux habitants de connaître les bonnes consignes de tri :

- Le guide du tri et les pages d'information consultables sur le site internet de la collectivité ;
- Les consignes de tri qui figurent sur les conteneurs (colonnes PAPIER, VERRE et TEXTILE) ;
- Le guide des haltes éco-tri et des déchèteries qui contient les informations et les conseils d'utilisation du réseau de déchèteries intercommunales et qui sont relayés par les agents d'accueil et de conseils présents sur les sites ;
- Les bacs de collecte des ordures ménagères résiduelles mis à disposition des usagers collectés en porte à porte (dont le volume dépend du nombre de personnes dans le foyer en ce qui concerne les ménages) ;
- Les sacs jaunes permettant la collecte séparative des emballages ménagers ;
- Les bacs cartons pour certains professionnels bénéficiant du service (arrêté au 31 mars 2023) ;
- Les colonnes d'apport volontaire mises à disposition des usagers (ordures ménagères résiduelles, verre et papier).

4.1. Les bacs de collecte des ordures ménagères résiduelles

Pour les usagers collectés en porte à porte, les règles de dotation suivantes s'appliquent :

- Dotation des ménages en fonction de la composition du foyer,
- Dotation des entreprises en fonction des besoins spécifiques.

En 2022 : plus de 24 000 bacs enregistrés dans la base de données usagers

4.2. Les sacs jaunes

Les sacs jaunes translucides utilisés pour la collecte des emballages ménagers sont achetés dans le cadre d'un groupement d'achat avec la communauté de communes Sèvre et Loire. Les sacs jaunes translucides sont mis à disposition des usagers en mairies.

Plus de 1 900 000 sacs distribués en 2022 soit une moyenne de 1,3 par habitant tous les 15 jours

Objectif 2023 : distribution des sacs jaunes et arrêt progressif de la collecte en sacs jaunes, afin d'améliorer l'ergonomie de travail des agents du service

4.3. Les points d'apport volontaire

Ces équipements sont proposés aux ménages aussi bien qu'aux professionnels inscrits au service Déchets.

	OMR	VERRE	PAPIER	TEXTILE
Population desservie	Environ 3 000 habitants	58 299	58 299	58 299
Nombre de PAV disponibles	71	129	129	64
Type de contenant	Colonnes aériennes ou enterrées de 4 m ³		Colonnes aériennes ou enterrées de 4m ³	Colonnes 2m ³ appartenant au RELAIS
Ratio d'équipement (nbre d'hab/PAV)	42	452	452	911
Tonnages collectés	202	3 114	897	285
Ratio de production (kg/hab/an)	67,2	53,4	15,4	4,9

5. Organisation de la collecte

5.1. La collecte en porte à porte

Les collectes en porte à porte des ordures ménagères résiduelles et des emballages ménagers sont réalisées en régie tous les 15 jours sur l'ensemble du territoire (C0,5). Quelques adresses (collectifs, professionnels, établissements publics) bénéficient d'une collecte hebdomadaire (C1) faisant l'objet d'une facturation spécifique.

Le schéma de collecte et l'organisation des tournées sont réévalués chaque année et modifiés en fonction de contraintes rencontrées (réglementation, aménagements urbains, ...). Les circuits et les outils de collecte évoluent régulièrement afin d'optimiser le service rendu aux usagers et réduire les coûts de fonctionnement des collectes (renouvellement du parc matériel pour disposer de véhicules plus performants, aménagement des circuits pour supprimer les manœuvres à risques, ...).

Le service déchets dispose des outils pour la création et l'optimisation des circuits de collecte ce qui permet une optimisation des tournées quasi en temps réel.

Résultats 2022 :

- **167 572 km parcourus par les bennes de collecte du service public Déchets (régie)**
- **Pour une consommation moyenne de 52,10 L/100 km**
- **En comparaison, en 2021, le kilométrage réalisé était de 168 358 km pour une consommation de 47,05L/100 km**
- **4 682 T tonnes d'ordures ménagères résiduelles collectées en porte à porte**
- **2 210 T tonnes d'emballages ménagers collectées en porte à porte**

5.2. La collecte en déchèteries et haltes éco-tri

Clisson Sèvre et Maine Agglo exploite un réseau composé de 4 sites :

- Halte éco-tri de La Haie Fouassière
- Halte éco-tri de Remouillé
- Déchèterie de Clisson
- Déchèterie de Gétigné

Les haltes éco-tri (HET) sont des équipements plus récents et spacieux que les déchèteries, proposant plus de flux triés :

<i>Flux acceptés par site</i>	<i>La Haie Fouassière</i>	<i>Remouillé</i>	<i>Clisson</i>	<i>Gétigné</i>
Verre	X	X	X	X
Carton	X	X	X	X
Papier	X	X	X	X
Bois	X	X	X	X
Gravats	X	X	X	X
Ferraille	X	X	X	X
Mobilier	X	X	X	X
Tout-venant	X	X	X	X
Déchets verts	X	X	X	X
Huiles	X	X	X	X
Déchets dangereux	X	X	X	X
Réemploi	X	X	X	X
Déchets électriques et électroniques (DEEE)	X	X	X	X
Plastiques durs	X	X		
Plastiques souples	X	X		
Polystyrène	X	X		
Plaques de plâtre	X	X		
Souches d'arbres	X	X		
Textiles	X	X		

Clisson Sèvre et Maine Agglo possède 15 bennes de déchèterie et halte éco-tri, les autres bennes sont louées aux prestataires de collecte et traitement des déchets.

L'exploitation du « haut de quai » est effectuée en régie (accueil des usagers et contrôle du tri, entretien et nettoyage du site, programmation des rotations de bennes en lien avec les prestataires et les éco-organismes).

Le transfert et le traitement des déchets collectés en déchèteries sont assurés :

- Par des prestataires dans le cadre de marchés publics pour le verre, le carton, le papier, le bois, les gravats, la ferraille, le tout-venant, les déchets verts, les plastiques durs et souples, le polystyrène, les plaques de plâtre, les souches et une partie des déchets diffus spécifiques (hors éco DDS),

- Par des opérateurs extérieurs mandatés par les éco-organismes agréés pour le mobilier, les huiles, les déchets diffus spécifiques (éco DDS), les déchets électriques et électroniques (DEEE).

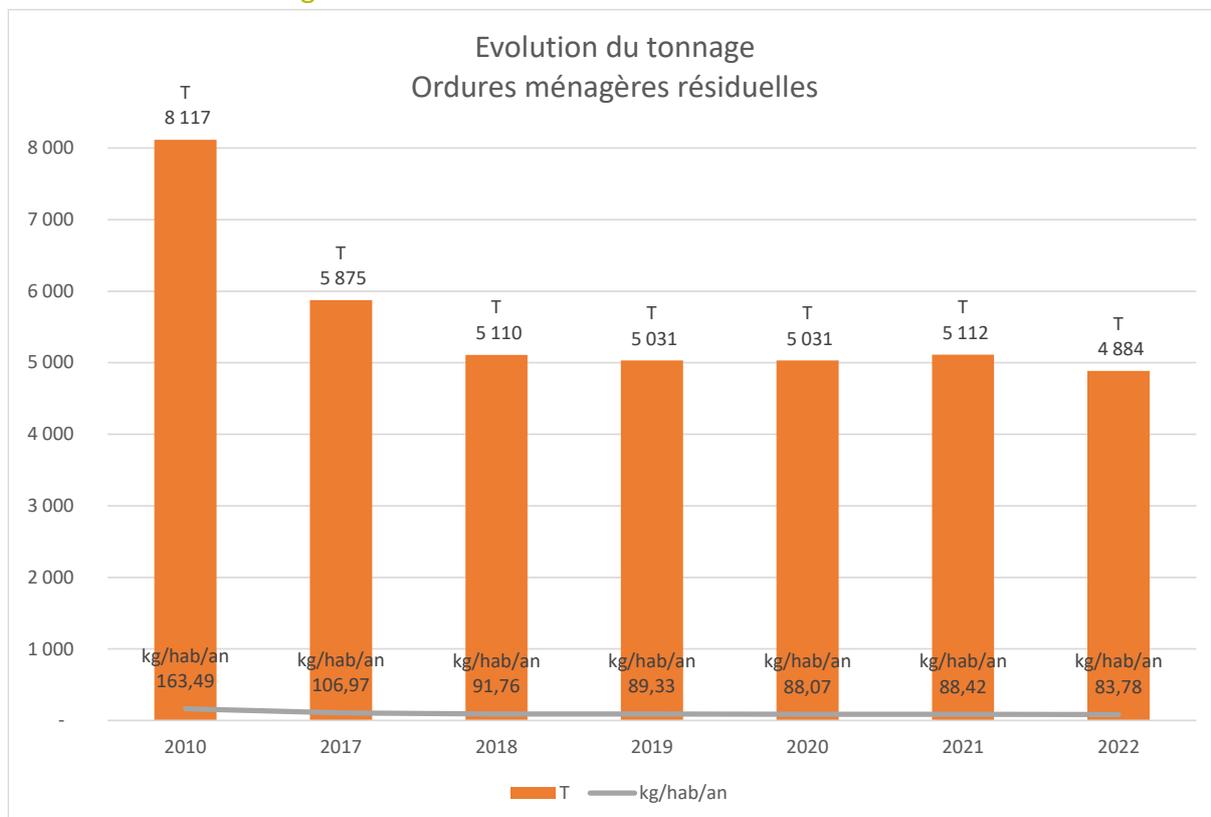
Les objets destinés au réemploi sont quant à eux collectés par des associations dans le cadre de conventions spécifiques (cf. focus réemploi).

Les déchets amiantés, les pneus et les extincteurs ne sont pas acceptés dans les déchèteries.

23 874 tonnes collectées en 2022 soit un ratio de 409,5 kg/hab/an

6. Bilan des tonnages

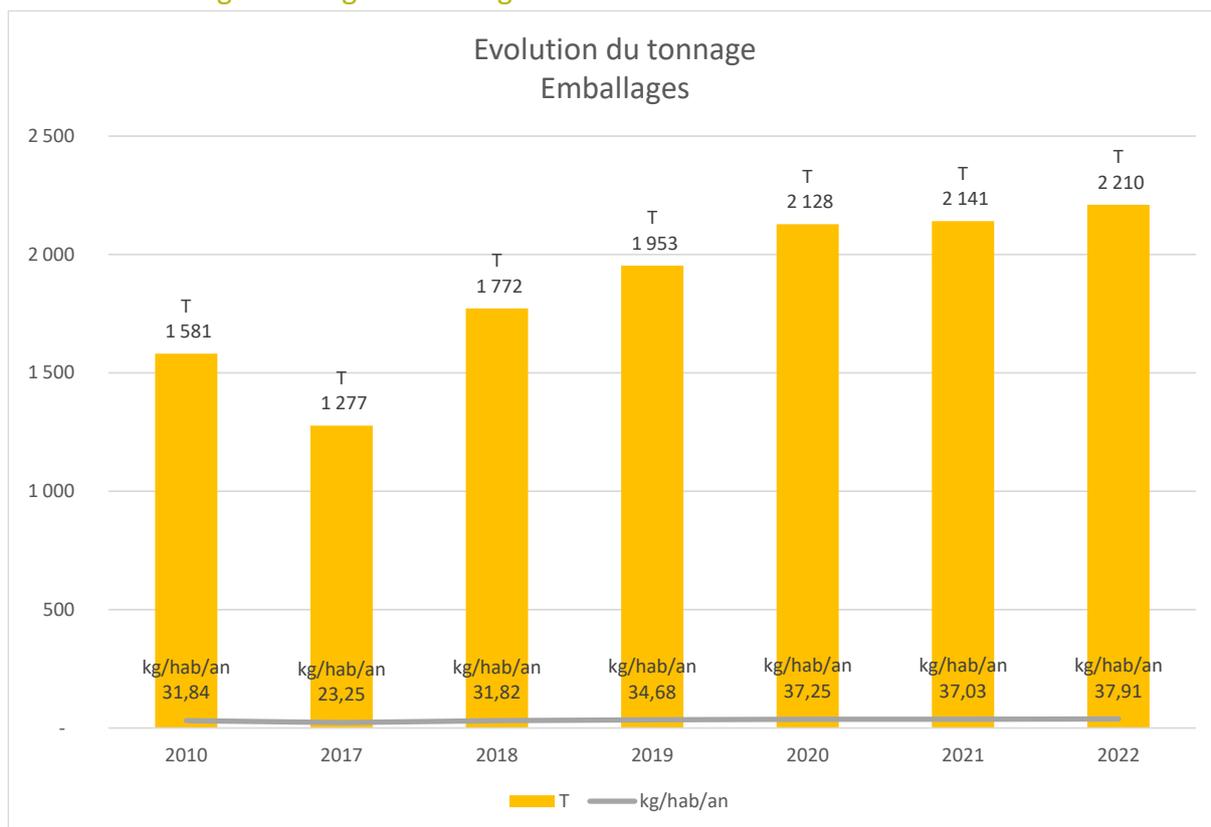
6.1. Ordures ménagères résiduelles



En 2022 :

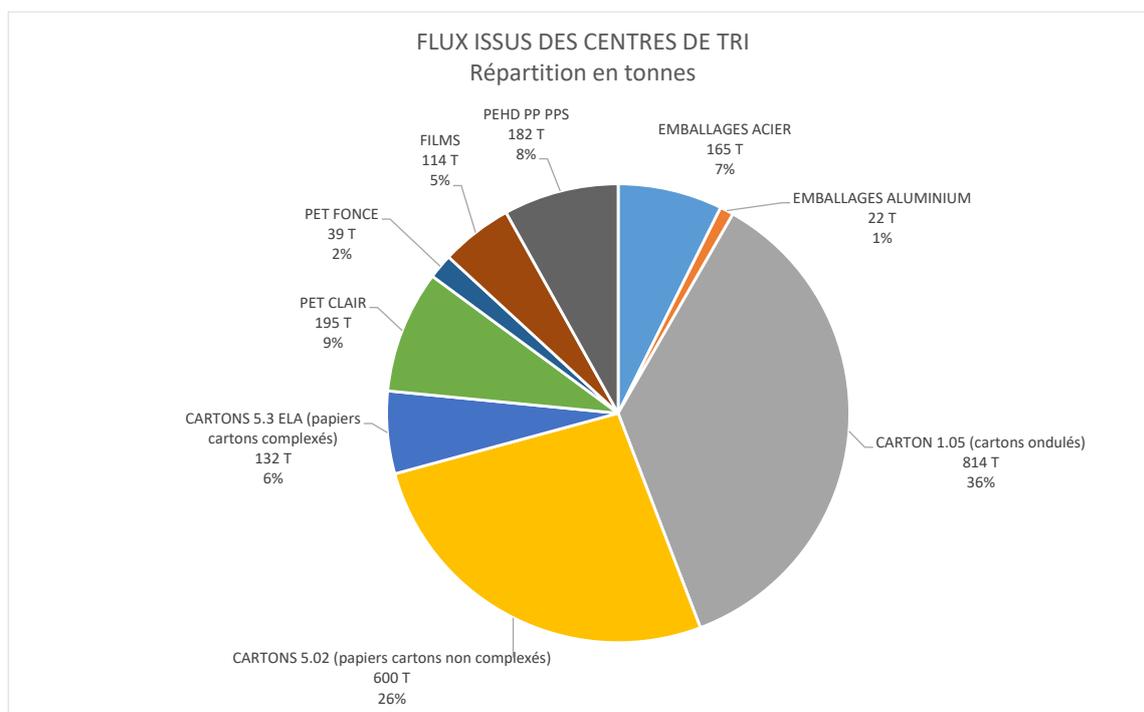
- **83,78 kg/hab/an**
- **4 682 T collectées en porte à porte**
- **202 T collectées en apport volontaire**

6.2. Emballages ménagers : tonnages et flux issus des centres de tri

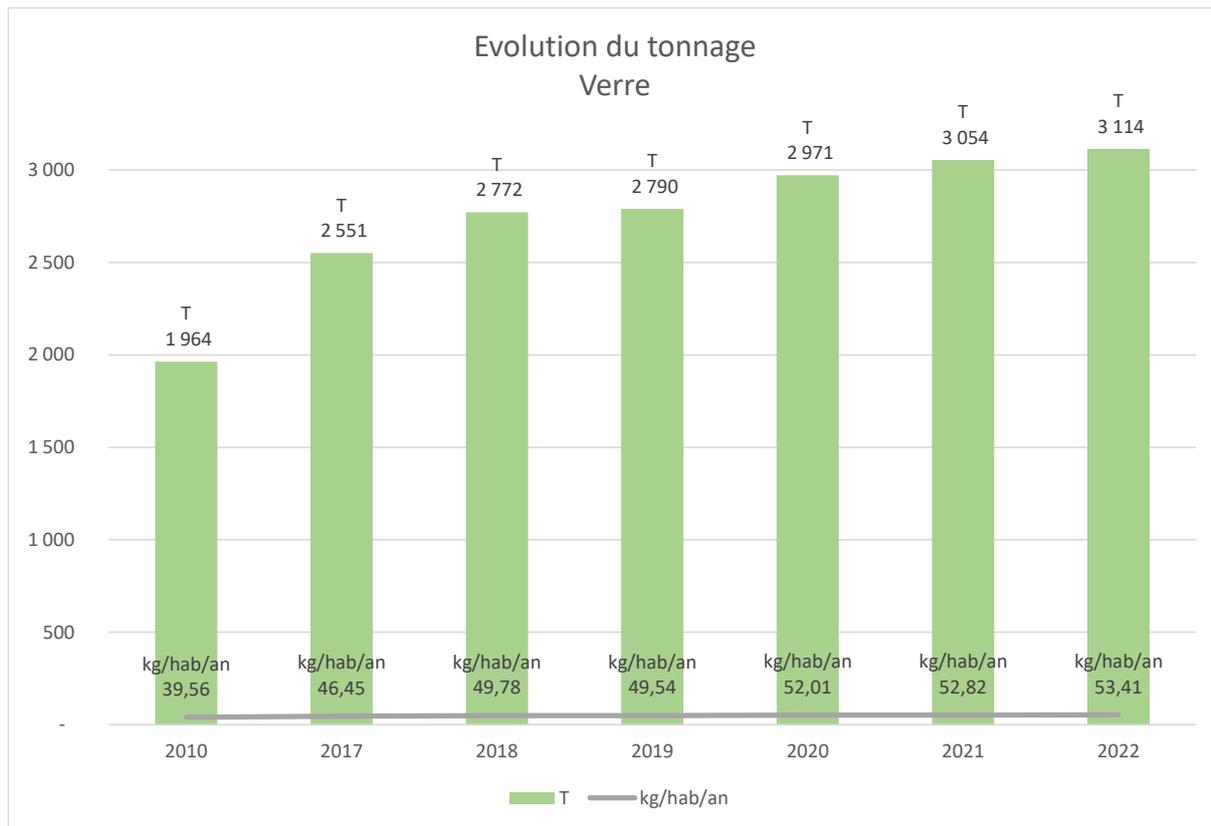


En 2022 :

- **37,9 kg/hab/an**
- **696,68 T de refus soit un ratio de 31,5 %**

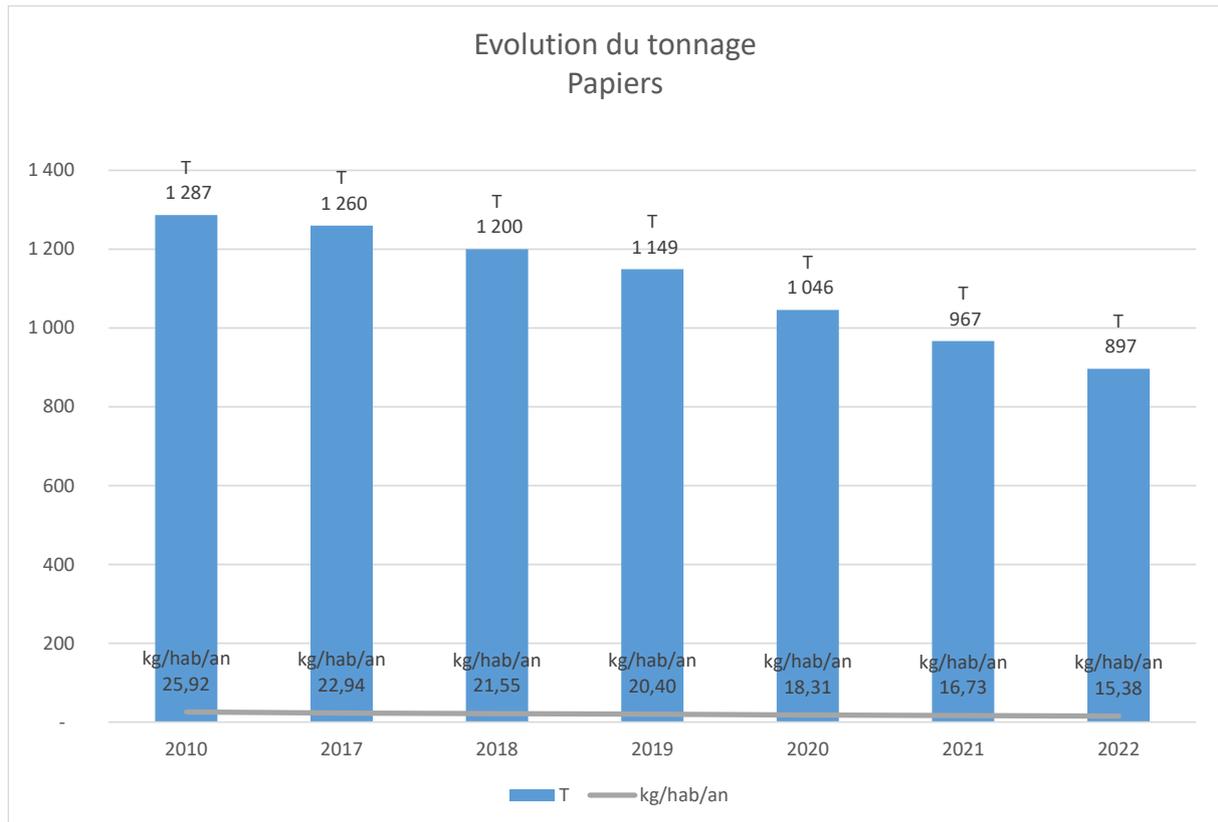


6.3. Verre



En 2022 : 53,41 kg/hab/an
+ 34 % par rapport à la moyenne observée en 2022 sur les territoires comparables (CITEO)

6.4. Papier

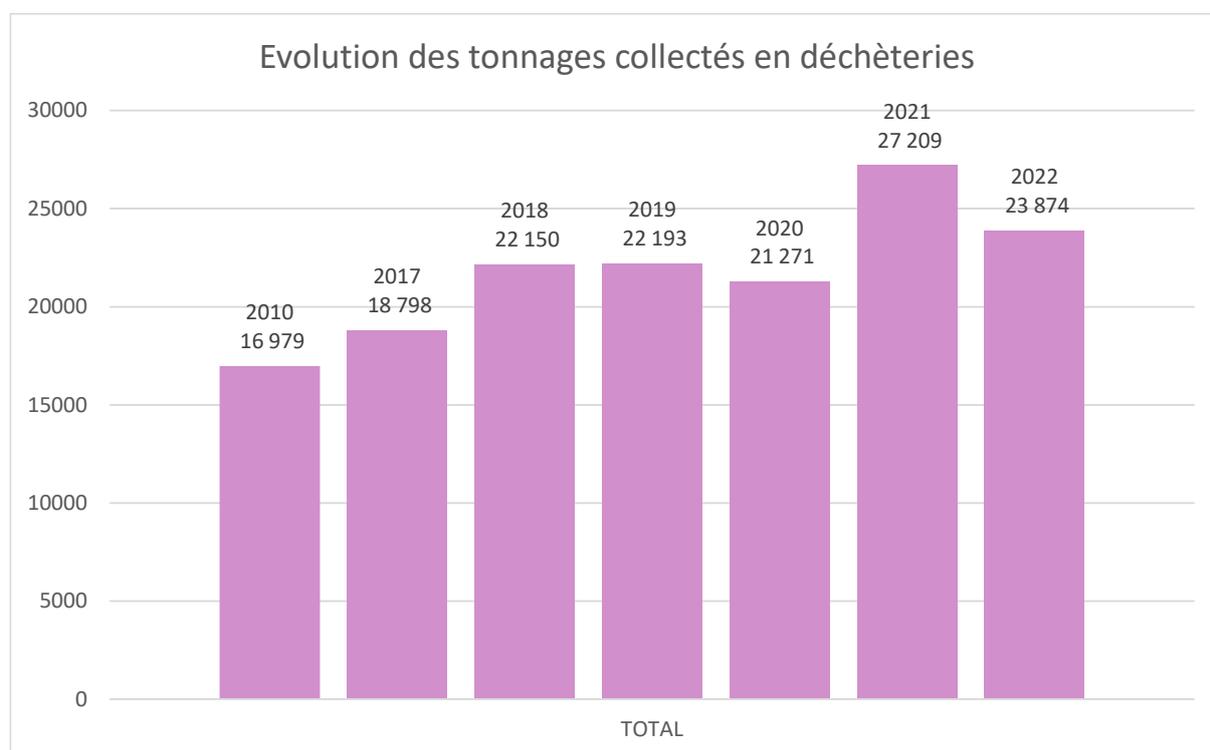


En 2022 :

- **15,4 kg/hab/an**
- **Baisse constatée à l'échelle nationale, notamment due aux nouveaux usages numériques**

6.5. Flux collectés en déchèteries

Evolution globale des tonnages

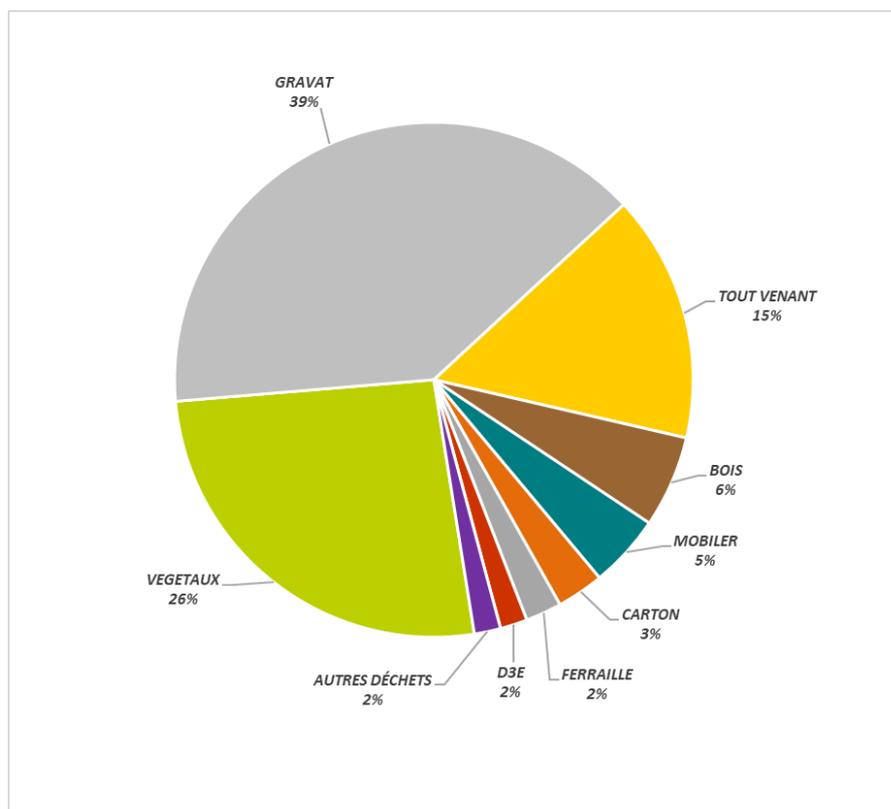


En 2022 :

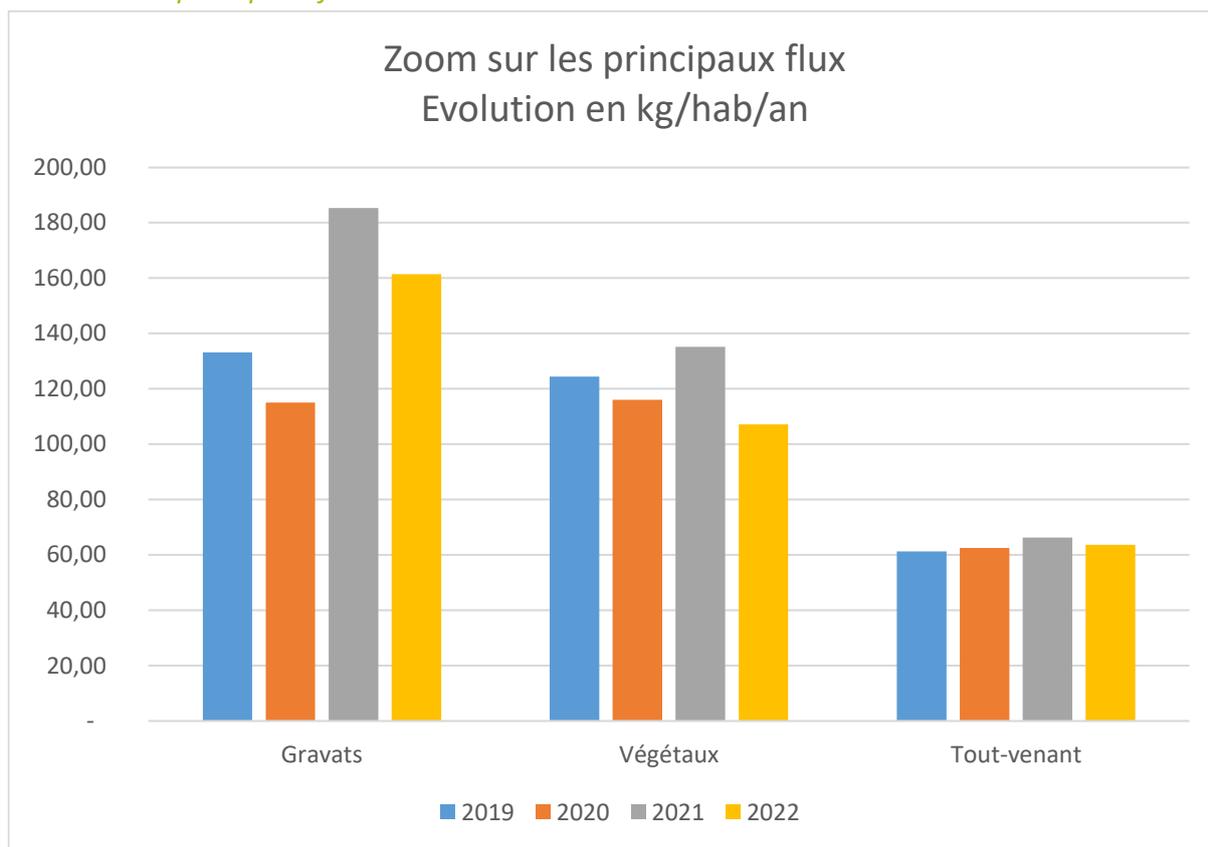
- **23 874 T collectées en déchèteries et haltes éco-tri**
- **Tonnage global en augmentation depuis 2019 (dernière année de référence n'ayant pas connu de perturbation majeure) : +4 % en kg/hab/an**

Détail des flux collectés en déchèteries

	2022 (T)	2022 (kg/hab/an)	Evolution / 2021 (kg/hab/an)
Végétaux	6 245,41	107,13	-21%
Gravat	9 410,96	161,43	-13%
Tout-venant	3 711,56	63,66	-4%
Bois	1 377,32	23,63	-12%
Mobilier	1 091,51	18,72	-2%
Carton	701,28	12,03	-15%
Ferraille	537,23	9,22	-5%
D3E	404,31	6,94	-5%
Plastique	135,36	2,32	-4%
Plaques de plâtre	90,18	1,55	2%
DMS - éco DDS	42,56	0,73	-14%
DMS - hors éco DDS	40,96	0,70	7%
Huile	32,13	0,55	1%
Polystyrène	15,78	0,27	2%
Réemploi	19,57	0,34	22%
Batteries	12,54	0,22	-10%
Piles	3,59	0,06	-27%
Tubes et lampes	1,64	0,03	-10%
TOTAL	23 874	409,51	-13%

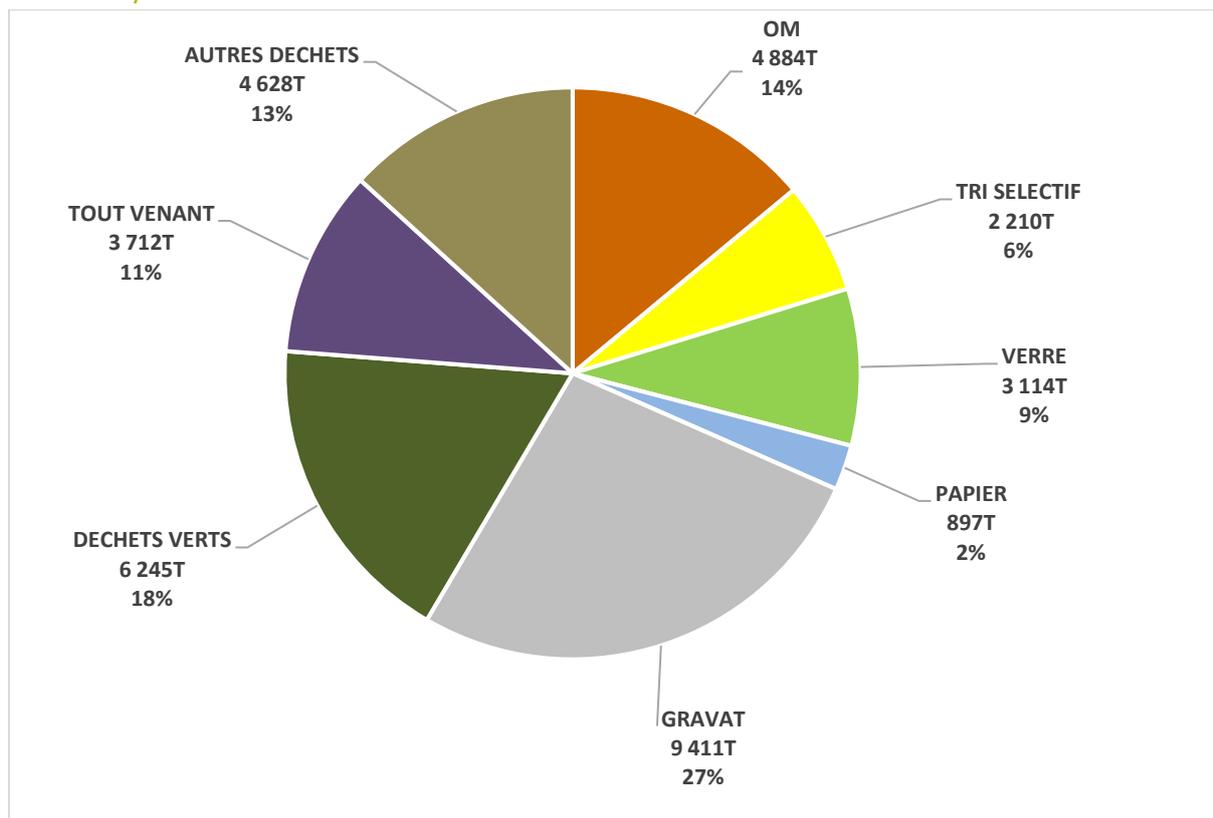


Zoom sur les principaux flux



- *Les gravats sont en forte augmentation par rapport à 2019 : + 21% en kg/hab/an*
- *La diminution des quantités de gravats entre 2021 et 2022 s'explique par la récession provoquée par la guerre en Ukraine (diminution des activités du secteur du BTP)*
- *La diminution des végétaux entre 2021 et 2022 peut quant à elle s'expliquer par la sécheresse de l'été 2022 ayant provoqué une faible production de biomasse*
- *Les quantités de tout-venant sont stables depuis 2019*

6.6. Synthèse de l'ensemble des flux collectés



En 2022 :

- **35 101 T de déchets collectés par le service public de Clisson Sèvre et Maine Agglo soit un ratio de 602 kg/hab/an**
- **Les déchets verts et les gravats représentent 45% des tonnages collectés en 2022**

7. Valorisation des déchets

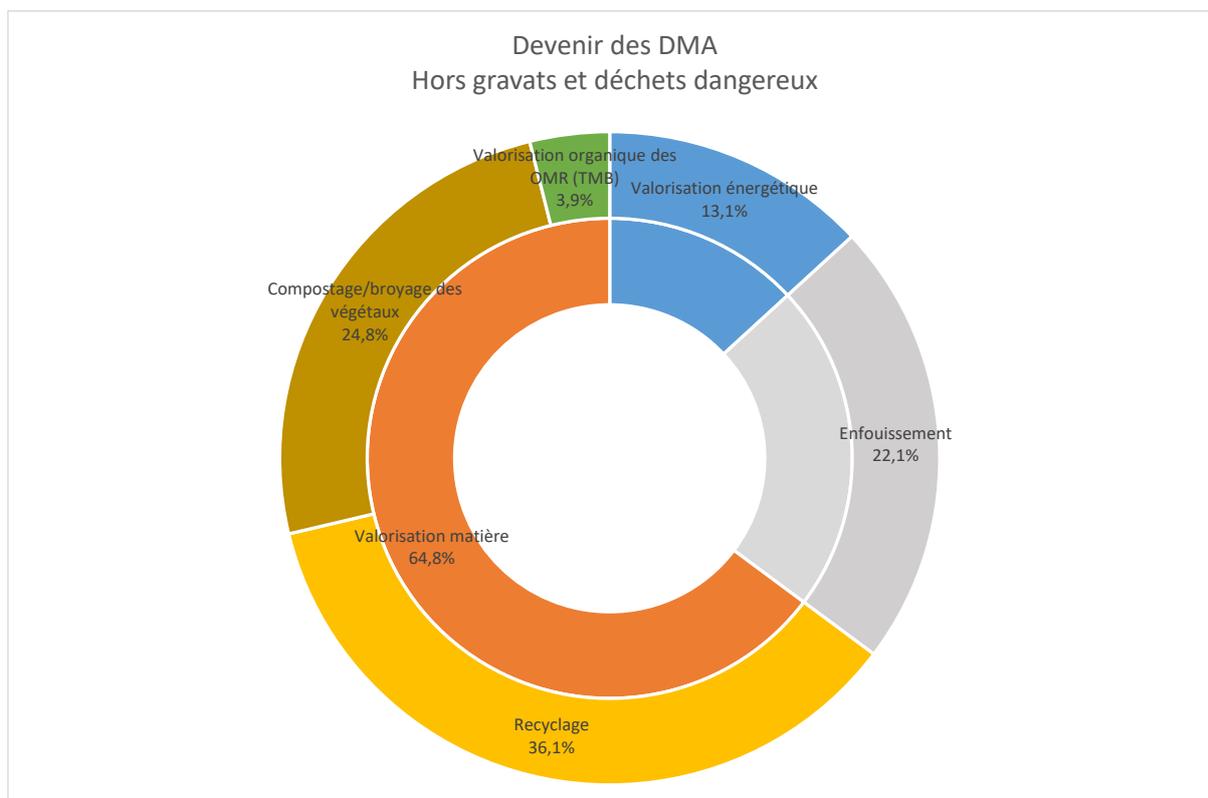
La Loi de Transition Energétique pour une Croissance Verte (2015) fixe des objectifs nationaux de valorisation matière des déchets (hors gravats et déchets dangereux) :

- 55% en 2020
- 65% en 2025

On entend par valorisation matière toutes les opérations de recyclage et de valorisation organique (compostage, broyage de végétaux, tri mécano-biologique).

En 2022 :

- **Clisson Sèvre et Maine Agglo atteint un taux de valorisation matière des déchets ménagers et assimilés de 64,8 % (hors gravats et déchets dangereux)**
- **Le taux de valorisation énergétique s'élève à 13,1 % (hors gravats et déchets dangereux), avec notamment 2093 T d'ordures ménagères incinérées**
- **Sont récupérées en sortie d'incinération 375 T de mâchefer (résidus d'incinération) valorisés en sous-couche routière et 52 T de REFIOM (résidus d'épuration des fumées d'incinération des OM) traités sur des centres de stockage de déchets dangereux**
- **Soit un taux de valorisation global de 77,9 % des déchets ménagers et assimilés (hors gravats et déchets dangereux)**



INDICATEURS FINANCIERS

Clisson Sèvre Maine Agglomération a mis en place un budget annexe spécifique à la compétence Déchets. Cela permet une meilleure visibilité de l'activité du service et du cadre financier de l'exercice de la compétence.

La première partie des indicateurs financiers est donc basée sur des extraits du compte administratif 2022 du budget Déchets.

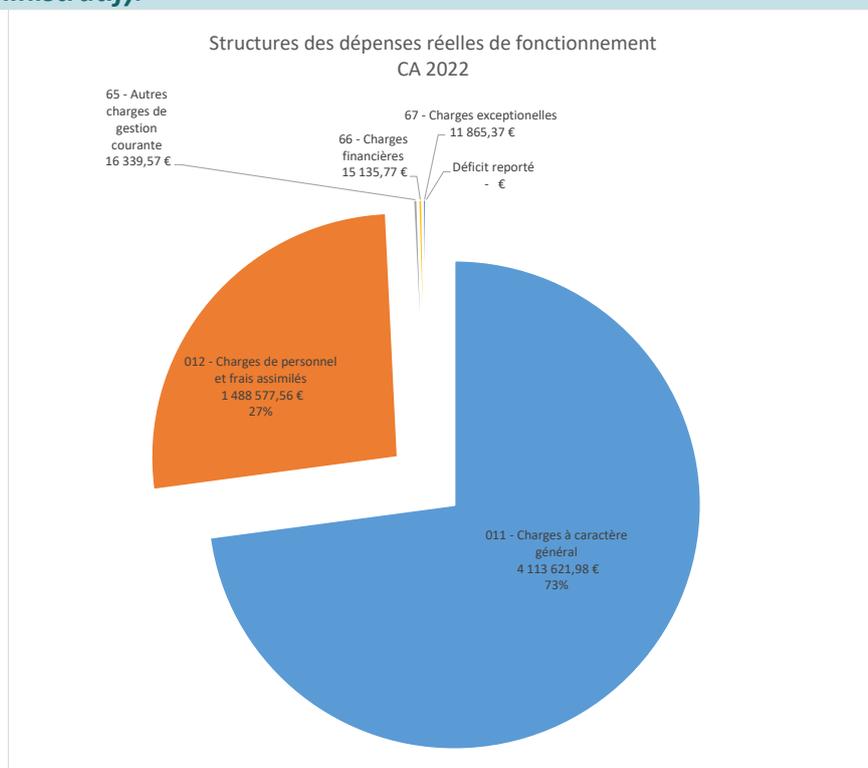
Le budget a enregistré 6 798 369,98 € TTC de dépenses réelles sur l'exercice 2022 pour 6 407 783,34 € en 2021, soit une progression de 6%.

Dépenses réelles en € TTC	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evolution 2022 / 2021
Fonctionnement	5 174 766,74	5 792 273,58	5 645 540,25	-3 %
Investissement	708 453,33	615 509,76	1 152 829,73	+87 %
Total	5 883 220,07	6 407 783,34	6 798 369,98	+6 %

1. Section de fonctionnement

1.1. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 5 645 540,25 € TTC en 2022, en diminution de 3% par rapport à 2021, avec un taux de réalisation de 92% (rapport entre les prévisions du Budget Prévisionnel y compris les Décisions Modificatives et le «réalisé» du Compte Administratif).



L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement provient principalement de la hausse des charges à caractère général (73% du total des dépenses réelles de fonctionnement). Cette hausse est liée à une évolution sensible des frais de carburant et des fluides dans un contexte international tendu, à l'augmentation des coûts de traitement liée à l'évolution de la TGAP ainsi qu'à des charges d'entretien de matériel conséquentes du fait de l'incapacité de dégager des marges d'investissements. Les charges de personnel sont très légèrement supérieures par rapport à 2021 notamment par une réduction d'arrêts ou accidents de travail, par la dégradation du service sans compensation de moyens humains et le décalage temporel des recrutements de certains postes inscrits budgétairement. A noter que la prestation de distribution des bacs d'un montant autour de 375 000 € a été décalée au premier trimestre 2023 et explique un décalage entre le BP et le CA 2022.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evolution 2022/2021
011 - Charges à caractère général	3 574 336,42 €	3 990 791,70 €	4 113 621,98 €	3%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 470 003,43 €	1 437 270,04 €	1 488 577,56 €	4%
65 - Autres charges de gestion courante	1,12 €	17 798,33 €	16 339,57 €	-8%
66 - Charges financières	21 636,05 €	18 412,01 €	15 135,77 €	-18%
67 - Charges exceptionnelles	18 223,11 €	5 055,28 €	11 865,37 €	135%
Déficit reporté	90 566,61 €	322 946,22 €	- €	
Total dépenses réelles	5 174 766,74 €	5 792 273,58 €	5 645 540,25 €	-3%
042 - Opérations d'ordres de transfert entre sections	661 475,35 €	701 744,24 €	856 758,08 €	22%
Total dépenses de fonctionnement	5 836 242,09 €	6 494 017,82 €	6 502 298,33 €	0%

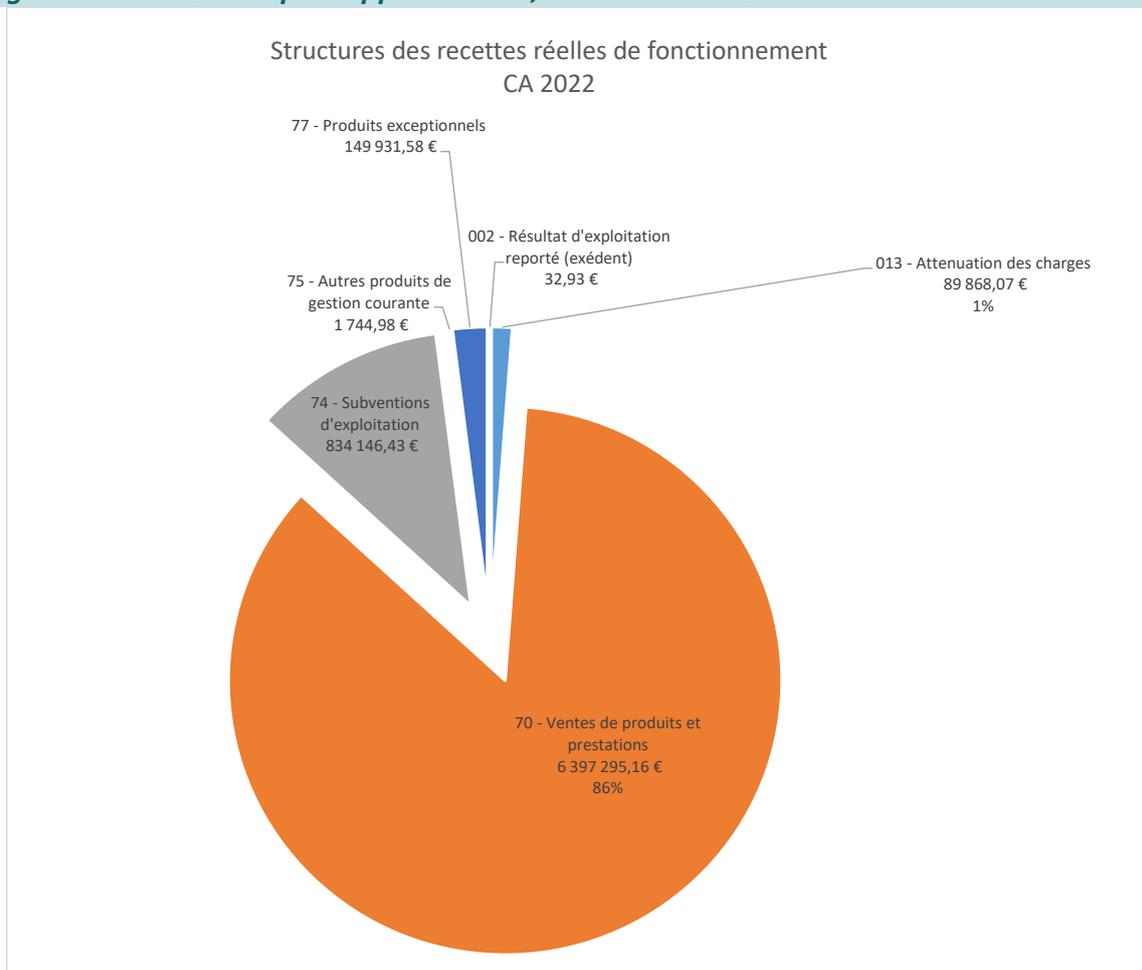
1.2. Principales prestations rémunérées à des entreprises et organismes

Détail des principales prestations rémunérées à des entreprises et organismes (prestations supérieures à 1 000€)		CA 2022
Chap 60		
Super U - SA GETDIS	Carburant	178 013,71
Entreprise BARBIER	Fourniture de sacs jaunes	96 681,03
Entreprise GROWUP	Habillement agents	23 692,62
AGEC	Fourniture de composteurs	15 729,84
GP Negoce	Divers matériels et véhicules	14 408,24
EDF Agence pro Nantes	Energie	13 231,67
REICO France	Produits d'entretien	10 571,53
Poupelin Produits Pétroliers	Carburant et pièces manuscopiques	9 457,12
Poids Lourds Services	Maintenance BOM	6 723,98
SAS Champion Pallard	Divers matériels	6 429,76
OREXAD	Matériels déchèteries	5 358,06
MGE Industrie	Produits d'entretien	5 338,70
Etablissement FAUN	Maintenance BOM	4 905,24
STARBUCKS	Maintenance BOM	4 525,13
AJBD	Externalisation matrice compta-coûts	2 250,00
SAS SAUR	Eau	2 058,08
SA GETDIS	Produits d'entretien et alimentation	1 791,45
SARL Bureau Sud Loire	Fourniture de bureaux	1 751,57
SAS Renault Gorges	Maintenance BOM	1 350,97
AXONE	Expertise RH	1 140,00
RG France	Habillement agents	1 013,04

Chap 61		
Syndicat mixte Valor3e	Transert et traitement des OMR et emballages	1 519 065,45
BRANGEON (marché)	Evacuation et traitement déchets (déchèteries et PAV)	1 220 350,10
SECHE Environnement Ouest	Evacuation et traitement déchets verts et inertes	234 092,95
BRANGEON Transports	Collecte verre et papiers en PAV	79 185,83
BRANGEON Environnement	Evacuation Hellfest + collecte coquillages	47 653,90
SOREDI	Collecte DMS et DDS	42 199,88
GRANDJOUAN SACO	Collecte DASRI	39 930,27
BRANGEON Recyclage	Collecte verre et papier en PAV	20 764,95
Mouzellon Poids Lourds	Entretien véhicules	13 324,22
AMCS	Prestations informatiques BOM	13 095,48
SECHE BRANGEON Groupement	Collecte verre	12 780,68
Compost In Situ	Collecte et traitement déchets alimentaires	10 128,00
SASU Excelpneu Les Essarts	Entretien pneus	9 797,41
SASU ARBORA Paysages		8 022,66
NEORAMA	Accompagnement stratégique	6 990,00
SUEZ RV OUEST	Collecte OMR et emballages	6 693,30
EFFIVERT SPORT	Entretien espaces verts	6 395,64
BCM Environnement	Evacuation et traitement déchets verts et inertes	5 586,70
SULO France	Abonnement annuel GPRS	5 415,17
DEFI Littoral	Maintenance barrières	5 378,26
CDG 29	Suivi social et paie agents de droit privé	5 031,74
SAS PORT AKABIN	Location modulaires	4 910,40
FORGET Formation	Formation agents	4 852,06
SODEM Manutention	Entretien manuscopiques	4 189,64
CLS	Maintenance BOM	4 125,60
SARL BROSSEAU Paysagiste	Entretien espaces verts	4 025,82
DOCONE	Prestations informatiques	3 791,28
SAS ALHYANGE ACOUSTIQUE	Diagnostic acoustique	3 600,00
CITEXIA	Etude optimisation	3 600,00
Association PATMOUILLE	Lavage vêtements agents + transfert déchets recyclables	3 283,00
DEFI Anjou Vendée	Entretien barrières	3 184,01
CEPIM	Formation agents	2 520,00
SAS APAVE Nord Ouest	Vérifications réglementaires	2 293,71
Chimirec	Collecte huiles usagées	2 194,19
INEO	Télesurveillance	2 183,94
SAS IRH Ingénieur Conseil	Prélèvements et analyses	1 908,00
CT Formation	Formation agents	1 635,00
SARL CLEMOT Environnement	Dératisation	1 582,45
HMI	Entretien manuscopiques	1 552,17
AGL Assainissement	Nettoyage station de lavage	1 512,00
SAS EXTINGCTEURS NANTAIS	Vérification et entretien extincteurs	1 239,19
AXONE	Assistance RH	1 140,00
CTV	Maintenance sécurité	1 123,42
Chap 62		
LA CICADELLE	Animations	13 840,00
DOCONE	Affranchissement	13 018,26
SAS ADISTA	Téléphonie	8 882,81
Société ESE France	Etiquettes bacs	3 240,00
DILA TSA	Publications	2 484,00
BOUYGUES Télécom	Téléphonie	2 053,57
GCD Avocats	Assistance RH	1 166,40

1.3. Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 7 473 019,15 € en 2022, soit une augmentation de 16 % par rapport à 2021, avec un taux de réalisation de 105 %.



L'évolution des recettes réelles de fonctionnement provient principalement de la hausse des produits de la Redevance (+32%), de l'augmentation des recettes de valorisation grâce à des cours favorables en fin d'année 2022 ainsi que des soutiens à la valorisation supérieure aux estimations.

A noter que le budget 2022 n'a pas fait l'objet d'une subvention du budget principal.

Détail des produits et prestations :

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evolution 2022/2021
013 - Atténuation des charges	47 675,54 €	16 524,48 €	89 868,07 €	444%
70 - Ventes de produits et prestations	3 879 116,82 €	4 836 069,05 €	6 397 295,16 €	32%
74 - Subventions d'exploitation	1 452 106,81 €	1 528 715,64 €	834 146,43 €	-45%
75 - Autres produits de gestion courante	22,04 €	5 642,64 €	1 744,98 €	-69%
77 - Produits exceptionnels	98 574,66 €	44 148,94 €	149 931,58 €	240%
002 - Résultat d'exploitation reporté (exédent)	- €	- €	32,93 €	
Total recettes réelles	5 477 495,87 €	6 431 100,75 €	7 473 019,15 €	16%
042 - Opérations d'ordres de transfert entre sections	35 800,00 €	62 950,00 €	62 950,00 €	0%
Total recettes de fonctionnement	5 513 295,87 €	6 494 050,75 €	7 535 969,15 €	16%

Principales subventions perçues :

Détail des subventions reçues (chap 74)	CA 2022
CITEO	923 950,74 €
ADEME	50 767,50 €
ECO Mobilier	31 554,64 €
OCAD3E	30 429,73 €
ECO DDS	5 829,99 €
Re Fashion (ex ECO TLC)	5 545,50 €
Montant des régularisations comptables	- 213 931,67 €

Détail des différentes sources de financement (y compris les aides publiques reçues) :

Détail des principaux produits (Chap 70)	CA 2022
Redevance incitative 2022	5 906 853,23 €
Valorisation des papiers (emballages, cartons, journeaux)	234 726,08 €
Valorisation des métaux (acier, alu, ferraille et batteries)	123 537,63 €
Valorisation des plastiques	181 608,52 €
Valorisation du verre	68 889,82 €
Montant des régularisations comptables	- 118 320,12 €

1.4. Tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative

Les tarifs 2022 ont été établis comme suit :

PARTICULIERS

COMPOSITION du FOYER	VOLUME du BAC	PART FIXE Abonnement/an	PART FIXE Abonnement/sem.	PART VARIABLE Levée du bac
1 à 3 pers.	120 L	161,00 €	80,50 €	3,60 €
3 à 4 pers.*	140 L	178,00 €	89,00 €	4,20 €
4 à 6 pers.	180 L	189,00 €	94,50 €	5,40 €
7 pers. et +	240 L	243,00 €	121,50 €	7,20 €
Habitat collectif	360 L	465,00 €	232,50 €	10,80 €
	770 L	1 055,00 €	527,50 €	23,10 €

* Les bacs 140L vont être amenés à disparaître au profit du 120L ou du 180L, fonction de la composition du foyer

PROFESSIONNELS - C1

COMPOSITION du FOYER	VOLUME du BAC	PART FIXE Abonnement	PART FIXE Abonnement/sem.	PART VARIABLE Levée du bac
Professionnels	120 L	208,00 €	104,00 €	3,60 €
	180 L	259,00 €	129,50 €	5,40 €
	240 L	336,00 €	168,00 €	7,20 €
	360 L	605,00 €	302,50 €	10,80 €
	770 L	1 355,00 €	677,50 €	23,10 €

COLONNES OM (pour les personnes qui ne disposent pas de bac de collecte)

COMPOSITION du FOYER	VOLUME TAMBOUR	PART FIXE Abonnement	PART FIXE Abonnement/sem.	PART VARIABLE Ouverture de la
1 à 3 pers.	30 L	161,00 €	80,50 €	0,90 €
4 à 6 pers.		189,00 €	94,50 €	0,90 €
7 pers. et +		243,00 €	121,50 €	0,90 €

COLONNES ENTERREES OM (TRYPTIQUE)

COMPOSITION du FOYER	VOLUME TAMBOUR	PART FIXE Abonnement	PART FIXE Abonnement/sem.	PART VARIABLE Ouverture de la
1 à 3 pers.	30 L	<i>Déjà comptabilisé dans la PF</i>	<i>Déjà comptabilisé dans la PF</i>	0,90 €
4 à 6 pers.				0,90 €
7 pers. et +				0,90 €

En 2022, les professionnels du territoire étaient acceptés sur les haltes éco-tri de la Haye Fouassière et de Remouillé, et étaient interdits sur les déchèteries de Clisson et de Gétigné. Les professionnels devaient se présenter obligatoirement à l'agent d'accueil du site lors de chaque dépôt pour lui présenter leur carte d'accès professionnel. Cette prise en charge faisait l'objet d'une tarification spécifique :

PROPOSITION GRILLE TARIFAIRE (en € TTC/m3)	
Déchets ultimes	27,00 €
Déchets inertes	28,00 €
Déchets verts	21,00 €
Bois	20,00 €
Plaques de plâtre	53,00 €
Plastiques	15,00 €
Cartons	10,50 €
Souches d'arbre	45,00 €

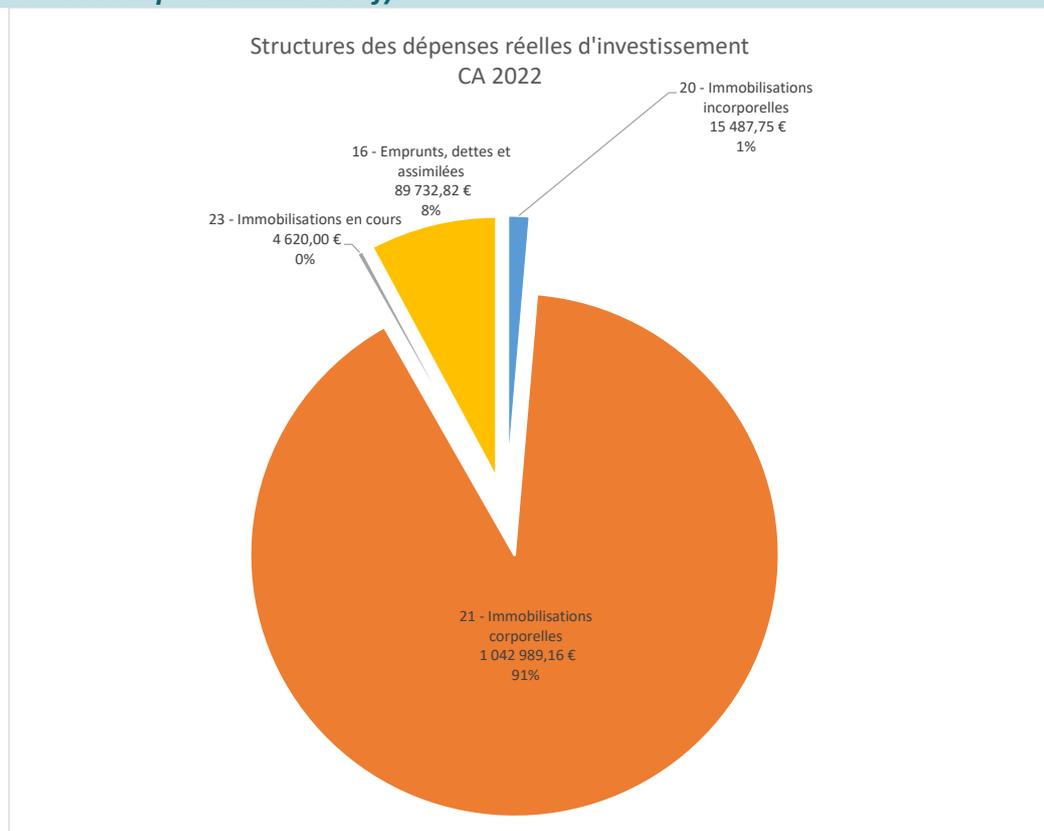
En 2022 :

- La facture annuelle moyenne est de 228€ par abonnement (particuliers et professionnels).
- 12 000 usagers comptabilisent moins de 6 levées par an
- Dont 2 500 avec seulement une levée par an et 2 935 avec zéro levée.
- Les professionnels et administrations représentent plus de 35% du volume de déchets collectés en bacs en 2022, tous flux confondus.

2. Section d'investissement

2.1. Dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 1 152 829,73 € en 2022, en augmentation de 87 % par rapport à 2021, avec un taux de réalisation de 65% (rapport entre les prévisions du Budget Prévisionnel y compris les Décisions Modificatives et le «réalisé» du Compte Administratif).



Certains investissements ont été différés comme les travaux de toiture du Pôle notamment en lien avec des projets à forts enjeux. La fourniture des bacs jaunes a été faite en 2022 ainsi que l'achat d'un nouveau logiciel de facturation.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evolution 2022/2021
20 - Immobilisations incorporelles	- €	- €	15 487,75 €	
21 - Immobilisations corporelles	173 430,05 €	472 150,52 €	1 042 989,16 €	121%
23 - Immobilisations en cours	431 261,30 €	38 235,52 €	4 620,00 €	-88%
16 - Emprunts, dettes et assimilées	103 761,98 €	105 123,79 €	89 732,82 €	-15%
Dépenses réelles d'investissement	708 453,33 €	615 509,83 €	1 152 829,73 €	87%
040 - Opérations d'ordres de transfert entre sections	35 800,00 €	62 950,00 €	62 950,00 €	0%
Total dépenses d'investissement	744 253,33 €	678 459,83 €	1 215 779,73 €	79%

2.2. Recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'établissent 713 234,00 € en 2022, en augmentation de 18 % par rapport à 2021, avec un taux de réalisation de 78%.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evolution 2022/2021
10 - Dotations, fonds divers et réserves	372 715,11 €	20 990,81 €	84 691,85 €	303%
13 - Subventions d'investissement	151 746,02 €	- €	- €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	142 583,71 €	584 266,86 €	628 542,15 €	8%
Recettes réelles d'investissement	667 044,84 €	605 257,67 €	713 234,00 €	18%
040 - Opérations d'ordres de transfert entre sections	661 475,35 €	701 744,24 €	856 758,08 €	22%
Total recettes d'investissement	1 328 520,19 €	1 307 001,91 €	1 569 992,08 €	20%

3. La matrice Compta-coûts

Les données présentées ci-après sont issues de la méthode de comptabilité analytique « Compta-coûts » développée par l'ADEME. Il s'agit d'une méthode standard de connaissance des coûts garantissant que les coûts exprimés sont comparables d'une année sur l'autre et entre collectivités.

Les chiffres issus de la matrice « Compta-coûts » sont légèrement différents des résultats budgétaires. En effet, la méthode consiste notamment à rattacher à l'année considérée les dépenses et les produits correspondant à l'activité de l'année (qui pourraient être payés ou perçus avec un décalage). De plus les modalités d'amortissement imposées dans la matrice peuvent être différentes de celles choisies par la collectivité.

Année 2022 Montants HT par habitant	Flux de déchets								Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Biodéchets des ménages	Déchets des professionnels	Autres services	Textiles	
Coût complet		1,86 €	28,21 €	40,23 €	0,19 €	0,46 €	0,89 €		
Coût technique	29,49 €	0,54 €	21,75 €	37,59 €	0,19 €	0,16 €	0,89 €		90,61 €
Coût partagé	29,29 €	0,09 €	7,79 €	36,72 €	0,19 €	0,16 €	0,89 €	- 0,10 €	75,03 €
Coût aidé HT	29,00 €	0,05 €	6,35 €	36,39 €	0,19 €	0,15 €	0,88 €	- 0,10 €	72,92 €
TVA acquittée	2,02 €	0,08 €	1,48 €	2,32 €	0,02 €	0,03 €			5,95 €
Coût aidé TTC	31,02 €	0,13 €	7,83 €	38,71 €	0,21 €	0,18 €	0,89 €	- 0,10 €	78,87 €
Financement déchets									99,83 €

Année 2022 Montants HT par tonne	Flux de déchets								Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Biodéchets des ménages	Déchets des professionnels	Autres services	Textiles	
Coût complet		46,90 €	523,20 €	154,09 €	11 118,00 €	218,54 €	51 223,00 €		
Coût technique	347,91 €	13,64 €	403,37 €	143,95 €	11 118,00 €	73,42 €	51 223,00 €		205,18 €
Coût partagé	345,49 €	2,33 €	144,50 €	140,63 €	11 118,00 €	73,42 €	51 223,00 €	- 19,49 €	169,92 €
Coût aidé HT	342,09 €	1,36 €	117,78 €	139,38 €	11 018,00 €	71,39 €	50 761,00 €	- 19,49 €	165,14 €
TVA acquittée	23,88 €	1,97 €	27,46 €	8,88 €	956,00 €	12,94 €	240,00 €		13,47 €
Coût aidé TTC	365,97 €	3,33 €	145,24 €	148,25 €	11 974,00 €	84,32 €	51 001,00 €	- 19,49 €	178,61 €
Financement déchets									226,08 €

PISTES D'EVOLUTION

Le déploiement des bacs jaunes pour la collecte des emballages en 2023 constitue une opportunité pour retravailler les circuits de collecte et remettre en cohérence l'organisation du service Déchets avec le territoire qui voit sa population augmenter chaque année.

En parallèle, la mise en œuvre du nouveau règlement des déchèteries au 31 mars 2023 devrait permettre diminuer les apports et ainsi permettre la maîtrise des coûts liés à la gestion des déchèteries. Une forte baisse est notamment attendue pour les gravats et les végétaux.

Fort de ses bonnes performances de réduction des ordures ménagères et de valorisation matière des déchets, Clisson Sèvre et Maine Agglo compte construire sur 2023 un plan d'action opérationnel de réduction des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), pour une mise en œuvre à partir de 2024. La démarche de concertation sur les déchets, lancée fin 2022, sera poursuivie en 2023 afin d'alimenter le futur plan d'action.

La question des déchets alimentaires, initialement abordée sous l'angle de la prévention, devrait progressivement trouver toute sa place dans les activités du service Déchets, avec une stratégie globale de tri à la source combinant collecte en apport volontaire et compostage de proximité.

Revenu à l'équilibre, le budget annexe Déchets devrait progressivement retrouver une capacité d'investissement suffisante pour mener à moyen et long termes une réflexion sur les équipements (apport volontaire, flotte de bennes, déchèteries et haltes éco-tri).